

Rapport de la sous-commission du budget 2019

Dicastère de M. Marc Arlettaz (DSEPE)

Composition de la sous-commission

Membres: Monsieur Patrick Jobin PS
 Madame Monique Erard Les Verts, rapporteure
 Monsieur Christophe Ummel PLR

La sous-commission s'est réunie le mardi 23 octobre 2018 en présence de M. Marc Arlettaz, conseiller communal, chef de dicastère, et des chefs de services suivants :

- Centres 700, 708, 710, 711, 715, 725, 726, 727, 730, 735 et 740 : MM. Bekir Omerovic (chef de service) et Fernando Soria (administrateur) pour le service des espaces publics (SEP)
- Centre 860 : M. Denis Cattin (administrateur sécurité) pour la Sécurité publique (SP). Cap Baptiste Develey (commandant de la Sécurité publique), excusé
- Centres 870, 871, 876, 877 et 878 : M. Denis Cattin (administrateur sécurité) et Lt col Thierry König (commandant du SIS) pour le service d'incendie et de secours (SIS)
- Centres 205, 902 et 911 : M. Fernando Soria (administrateur) pour l'administration des infrastructures
- Centres 880 et 890 : M. Denis Cattin (administrateur sécurité) pour l'organisation de protection civile des Montagnes neuchâtelaises (OPCMN)

Remarques générales

Le service de la sécurité publique est encore en recherche de stabilité car il fait face à plusieurs départs pour des causes diverses, ce qui induit de la vacance dans le personnel. Cependant, la brigade auxiliaire est

opérationnelle. La formation des nouveaux collaborateurs a été répartie sur 2017 et 2018.

En outre, les missions sont de plus en plus variées pour la brigade d'intervention, ce qui se ressent sur les recettes des amendes, puisqu'un nombre croissant de ces tâches ne débouche pas sur des amendes.

Enfin, de nombreuses manifestations, engendrant des services d'ordre importants, devront être gérées en 2019 et tout l'effectif sera exclusivement chargé de ces missions. Il s'agit, entre autres, de la Braderie, des 100 ans du HCC, de la célébration des 10 ans de la reconnaissance du patrimoine de la ville par l'Unesco, de la Plage des Six-Pompes et du Tour de Romandie.

Pour ces trois raisons et afin de représenter au plus proche la réalité attendue, il a été décidé de revoir à la baisse le budget des recettes d'amendes.

On constate une excellente collaboration de terrain avec la Police neuchâteloise (PONE). Cependant, ses effectifs sont restreints, compte tenu des difficultés financières de l'Etat, notamment au niveau de la police de proximité.

Le secteur de la gare CFF retient toujours une grande attention de la part du Conseil communal et des services. Le groupe de travail constitué l'année passée et composé de la Ville (DSEPE et DJASS), de la PONE, des acteurs sociaux (Le Seuil) et des CFF (Police des transports et Immobilier) continue ses travaux. Compte tenu de la compétence très partagée entre les différents acteurs concernés, le rythme d'avancement est cependant relativement lent. Quoi qu'il en soit, le secteur de la gare nécessite aujourd'hui une présence régulière de la police afin que la situation reste acceptable en termes de tranquillité publique. Le groupe de travail a notamment visité les gares d'Yverdon-les-Bains et de Bienne, ce qui a été instructif, mais n'a pas permis de dégager des pistes de mesures à reproduire telles quelles à La Chaux-de-Fonds.

Ce secteur a également fait l'objet d'une attention particulière de la part du SEP. Le nettoyage des environs de la gare a ainsi été récemment renforcé. Il est également désormais fait les samedis et dimanches matins.

Depuis sa création en 2001, le SIS enregistre ses deux premiers départs à la retraite, dont celui du chef de caserne à fin novembre, ce qui constitue une opportunité de modifier l'organisation de l'état-major dans le sens exigé par la certification IAS (interassociation de sauvetage). Un responsable médicotechnique a été engagé, qui chapeautera globalement la gestion des ambulances et sera notamment chargé du suivi des actes médicaux délégués (AMD), du contrôle des fiches d'information du patient (FIP), du choix du matériel et du véhicule de soutien sanitaire (VSS) qui est intégré dans un dispositif intercantonal.

Il est toujours difficile de trouver des ambulanciers sur le marché du travail. Il a donc été décidé d'en former, ce qui explique le montant élevé du budget de formation. Grâce à cela, la situation devrait se stabiliser d'ici deux à trois ans et permettre de respecter durablement les exigences de l'IAS. Dans ce marché tendu et afin d'éviter des départs vers d'autres services, le Conseil communal estime nécessaire de revaloriser les conditions-cadres des ambulanciers. L'analyse des possibilités, compte tenu des conditions financières difficiles, est en cours par le SIS et le service des ressources humaines.

Le SIS est le dernier service de Suisse à être polyvalent pompiers/ambulanciers. Dans ce cadre, tous les sapeurs-pompiers sont également techniciens-ambulanciers. Si le SIS devait séparer les deux activités, cela induirait un surcoût estimé à environ CHF 900'000.- par an, ce qui n'est pas envisageable, d'autant que l'attractivité des activités du travail des sapeurs serait amoindrie.

L'OPCMN a dû modifier son organisation suite à la perte d'un EPT dans le cadre de la réorganisation cantonale, qui a également vu le Littoral, aujourd'hui doté de trois régions, être regroupé en une seule. La répartition

des tâches de l'OPCMN a été faite à la convenance des trois officiers restants.

205 – Forêts

La Ville du Locle facturera la part de La Chaux-de-Fonds à l'assainissement de prévoyance.ne.

700 – Administration des travaux publics

Rien de particulier à signaler.

708 – Service des espaces publics

L'effectif a été réduit de 9,6 EPT depuis la fusion au 1^{er} janvier 2016, alors que les missions sont toujours aussi variées. Il n'y a donc pas de marge pour compenser les éventuelles absences. Actuellement, on compte par exemple 21 conducteurs disponibles pour 21 poids lourds. Dès lors, pour renforcer l'équipe, pour cet hiver, deux engagements en contrat à durée maximale ont été effectués. A noter encore que dans certaines fonctions, il existe des difficultés de recrutement et que l'âge moyen des collaborateurs du service est relativement élevé, ce qui impliquera de nombreux départs en retraite ces prochaines années.

710 – Voirie-frais d'entretien

L'imputation des heures de travail entre les différents centres financiers doit encore être précisée. Des outils sont en train d'être finalisés à cet effet, qui constitueront également un bon outil de pilotage pour les cadres du service.

L'entretien des abris aux arrêts de bus est maintenant à la charge du SEP. Il se trouvait précédemment au chapitre 201 (bâtiments divers d'utilité publique).

Une nouvelle ligne budgétaire est prévue pour les réparations et l'entretien des jeux, précédemment aux espaces verts.

Les investissements concernent principalement des rénovations indispensables d'infrastructures ou des remplacements de véhicules dont l'entretien devient déraisonnable : surfacage des routes, gravillonnage en zone urbaine, remplacement d'une brosse âgée de plus de 12 ans, réfection d'une volée d'escaliers, ragréage des abris aux arrêts de bus, renouvellement de places de jeux, achat d'un véhicule multi-usages notamment destiné au déneigement de la place de la Gare, achat de toilettes mobiles pour handicapés, aménagement du local du sellier pour créer une salle de conférences. Pour ce dernier point, tous les travaux pouvant être exécutés à l'interne le seront.

711 – Enlèvement de la neige

Le budget, pour une majorité des postes, est établi sur la moyenne des cinq dernières années. Le poste de prestations de services est en baisse, car le véhicule de la déchetterie auparavant utilisé pour le déneigement et refacturé n'existe plus.

Investissements : remplacement d'une fraiseuse à neige et d'un véhicule porte-outils, âgés tous deux de plus de 25 ans.

715 – Service des ateliers

Transfert des frais d'acquisition de la peinture pour le marquage qui viennent du centre 860.

725 – Déchets des personnes physiques

Pour rappel, le financement se compose de trois sources: la taxe au sac, la taxe de base et une participation de l'impôt à hauteur de 20% des charges nettes. L'augmentation du nombre de conteneurs enterrés, dont le

déploiement se poursuit, induit une augmentation des amortissements et des intérêts.

Au niveau des recettes, l'effondrement globalement constaté du prix de reprise du carton induit une baisse de revenus de CHF 20'000.-.

Les investissements correspondent à la poursuite de l'équipement en conteneurs enterrés pour ordures ménagères et en écopoints ainsi qu'au remplacement du camion de ramassage du compost.

726 – Déchets des entreprises

Le budget comprend peu de différences par rapport aux exercices précédents. Il convient toutefois de s'attendre, dès 2020, à des différences sensibles de charges en raison de la libéralisation du ramassage des déchets des grandes entreprises, introduite dès le 1^{er} janvier 2019 par l'ordonnance fédérale sur la limitation et l'élimination des déchets (OLED). Le SEP et l'administration des infrastructures suivent la situation de près et sont en étroits contacts avec l'administration cantonale et les autres communes du canton pour évaluer les effets de ces changements.

727 – Déchetterie intercommunale

Les diverses filières de déchets valorisables ne subissent pas toutes les mêmes fluctuations. La déchetterie fonctionne correctement et les partenaires sont satisfaits. Le rouleau compacteur, qui permet de réduire le volume occupé par les déchets dans les bennes, est un bon achat.

Le nouveau partenariat avec Emmaüs pour le ramassage des objets réutilisables à la déchetterie est apprécié de la population et devrait se pérenniser. Emmaüs est présent un demi-jour par semaine, mais ne peut pas augmenter sa présence pour le moment.

La réalisation de la nouvelle signalétique est en bonne voie.

Investissements : remplacement de deux bennes.

730 – Service des espaces verts

Le chef de secteur (ancien chef de service des espaces verts) part à la retraite fin novembre. Une réorganisation à l'interne a été faite, ce qui a induit des promotions. Une jeune pépiniériste débutera début janvier 2019. Les compétences en paysagisme du chef de secteur partant n'étant pas totalement compensées dans l'immédiat, quelques mandats devront certainement être confiés à l'extérieur ces prochaines années.

735 – Centre horticole

Rien de particulier à signaler.

Investissement : suite du remplacement des écrans thermiques.

740 – Cimetière et centre funéraire

La désaffectation du massif IV, dont les monuments datent de 1960 pour les plus récents, a débuté. Ce travail était prévu sur quatre ans, mais en raison des conditions atmosphériques idéales, les travaux ont avancé plus vite que prévu. Une nouvelle offre sera vraisemblablement proposée sous forme d'emplacements pour urnes, entre 6 à 24, sous une cinquantaine d'"arbres du souvenir", ce qui simplifiera l'entretien.

Le glyphosate n'est plus utilisé depuis cinq ans, mais il n'est pas possible de lutter aussi efficacement contre les herbes envahissantes avec d'autres moyens. De nouvelles solutions doivent être trouvées, notamment d'avoir un lieu plus "vert" à l'image des cimetières anglo-saxons.

Investissements : réfection des chemins, remplacement du four initialement prévu en 2018, mais dont la réalisation n'a pas pu être effectuée, faute de disponibilité des prestataires.

860 – Sécurité publique

Le budget est assez similaire à celui de 2018. Les charges du personnel sont stables.

Le service technique et le SEP reprennent la gestion et l'acquisition du matériel de signalisation et de marquage. Une personne a été engagée au service technique à cet effet, en compensation d'un EPT non remplacé à la sécurité publique depuis fin 2016.

Le montant des amendes encaissé a été réduit à CHF 1,5 mio, soit un quart de moins qu'au budget 2018, pour les trois raisons susmentionnées.

Lors de grandes manifestations telles que la Braderie, d'autres communes, en particulier Neuchâtel, mettent du personnel à disposition et la réciprocité est faite, notamment pour la Fête des Vendanges. Aucune facturation n'est établie dans ces cas.

Investissements : remplacement d'un véhicule de patrouille qui roule beaucoup et souffre de son utilisation essentiellement urbaine. Les véhicules sont amortis en principe sur 10 ans, mais la décision a été prise de le faire sur 5 ans en raison de ces conditions particulières et remplacement des appareils "Ticketman", qui permettent d'établir informatiquement les amendes d'ordre. La technologie privilégiée pour le remplacement permet de saisir les données sur un simple smartphone.

870 – Défense incendie régional

L'augmentation des charges en raison de la cotisation d'assainissement de prévoyance ne est directement intégrée au centre financier compte tenu de la refacturation aux autres communes de la région de défense incendie et de secours des Montagnes (RDISMN). Le budget est assez semblable à celui de 2018.

Le commandant et l'administrateur travaillent en étroite collaboration avec l'ECAP. Dans ce cadre, les véhicules du service du feu sont maintenant achetés par l'ECAP. Le taux de subventionnement est variable suivant le type de véhicule, mais se situe généralement au-delà de 50%. La part à charge de la RDISMN est facturée sous forme de location que l'on trouve sous le compte 31620000 Leasing. Une fois les annuités payées, l'ECAP reste propriétaire du véhicule, mais le laisse gracieusement à disposition du service.

Le nouveau bras articulé (moyen de sauvetage de grande hauteur) a été subventionné à hauteur de CHF 980'000.-. Il reste, dès lors, moins de CHF 100'000.- à charge de la commune.

D'autres négociations avec l'ECAP ont permis notamment d'acquérir une participation pour le travail effectué en faveur des missions de secours, dont le commandement est assuré au niveau cantonal par le Lt col König.

Au niveau des investissements, les nouvelles normes européennes pour les appareils respiratoires interdisent le démontage de certaines pièces. L'acquisition d'une machine à laver spéciale est donc nécessaire, mais elle traite moins d'appareils en même temps, soit 4 à 5 par heure contre 6 à 8 auparavant, ce qui induit une perte de temps non négligeable.

871 – Service ambulancier

Pour les mêmes raisons qu'au centre 870, l'augmentation des charges en raison de la cotisation d'assainissement de prévoyance ne sont directement imputées.

Les charges du personnel sont stables. Les salaires ont été budgétés pour un effectif complet de personnel formé, même s'il est peu probable que ce soit le cas durant l'année 2019, afin de permettre d'éventuels engagements en cours d'année.

Investissements : achat d'une nouvelle ambulance (remplacement du dernier véhicule Chevrolet, peu maniable, peu pratique et peu écologique), réparti sur deux ans (2019 et 2020) et remplacement du véhicule du chef de caserne pour le nouveau responsable médicotechnique, qui effectuera beaucoup de services de piquet (13 semaines/an) étant donné qu'il doit, d'une part, assumer la fonction d'ambulancier chef des secours (ACS) pour les événements majeurs et, d'autre part, gérer l'opérationnel au niveau des ambulances.

876 – Service du feu

Ce centre correspond à la quote-part de la Ville par rapport à la RDISMN, en fonction des unités de risque.

877 – Service de sauvetage

Ce centre correspond à la quote-part de la Ville par rapport aux autres communes des Montagnes, en fonction de la population.

878 – Service routier / hydrocarbures

Rien de particulier à signaler.

880 – PC – détachement catastrophe

Rien de particulier à signaler, montant inchangé à CHF 14.- par habitant.

902 – Services industriels

Sur la base d'une analyse financière, le dividende budgété de Viteos, pour 2019, a été porté à 6% ce qui correspond au taux versé ces dernières années. La valeur de la participation Viteos a été réévaluée, également en fonction de la tendance observée ces dernières années.

La redevance sur l'usage du domaine public baisse à nouveau de CHF 500'000.- selon les termes prévus par la loi sur l'approvisionnement en électricité (LAEL), soit CHF 1,5 mio sur 3 ans (2018, 2019 et 2020).

911 – Eaux - réseau

Rien de particulier à signaler, les charges sont maîtrisées et autofinancées.

Pour les investissements, seuls des travaux mineurs seront réalisés en 2019 pour l'amélioration des conditions hydrauliques au Crêt-du-Loche. Au niveau du renouvellement de l'adduction d'eau, la 2^{ème} étape, relative au secteur de Jogne et aux conduites ascensionnelles, sera poursuivie et la 3^{ème} étape débutera avec l'étude de la future chaîne de traitement des eaux (CTE) aux Moyats. A noter également le début des travaux de rénovation au réservoir de Plaisance et divers investissements habituels de rénovation.

La rapporteure de la sous-commission
Monique Erard